



Communiqué de presse

15 mars 2023

France Assureurs et agéa signent un avenant sur l'exercice en société de capitaux des agents généraux

Pascal Chapelon, président d'agéa, et Florence Lustman, présidente de France Assureurs ont signé mercredi 15 mars 2023 un avenant à la convention de 1996 relatif à l'exercice en société de capitaux des agents généraux.

La convention de 1996 : un texte de référence

La convention du 16 avril 1996 définit les principes généraux des contrats entre les entreprises d'assurance et les agents généraux.

En 2022, agéa et France Assureurs ont initié une série de rencontres pour moderniser cette convention sur les modes d'exercice en société par les agents généraux. L'objectif de ces travaux vise à faciliter l'exercice en société lorsque le projet professionnel présenté est pertinent, cohérent avec la situation de l'agence et ses perspectives d'évolution dans le cadre de l'intérêt commun entre l'agent général et l'entreprise d'assurance mandante.

En décembre dernier, l'Assemblée générale de France Assureurs et le Conseil Fédéral d'agéa ont ratifié une annexe à cette convention relative à l'exercice en société de capitaux. Cette annexe, intitulée annexe III, a été signée ce mercredi 15 mars par Pascal Chapelon, président d'agéa, et Florence Lustman, présidente de France Assureurs. Cette annexe s'impose aux accords d'entreprise et traités de nomination qui, si nécessaire, devront être adaptés en conséquence.

Une adaptation réseau par réseau

Chaque entreprise d'assurance mandante et chaque syndicat professionnel d'agents généraux ouvriront les discussions pour mettre en place les dispositions de cette annexe, notamment le processus d'étude des projets de sociétés de capitaux (modalités d'étude du projet, suivi du projet...).

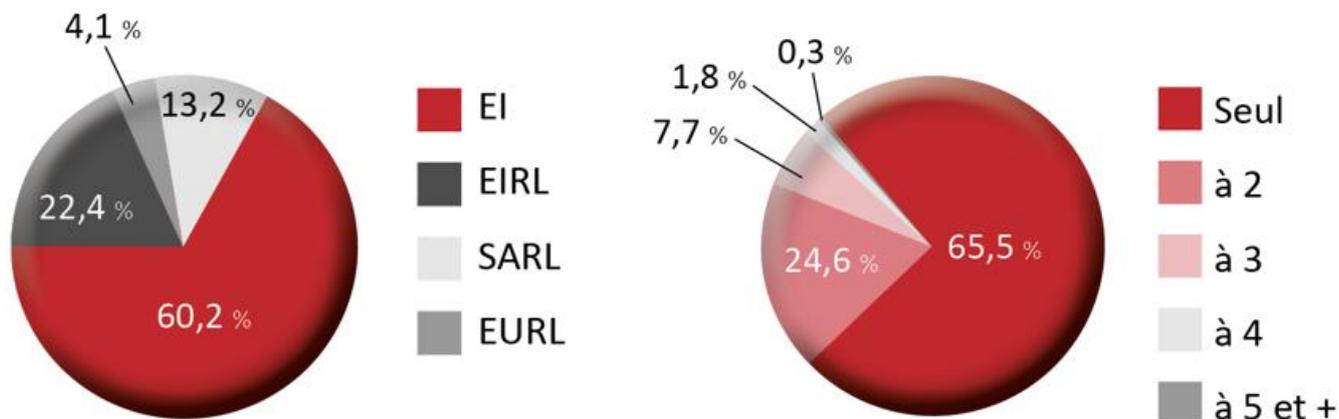
En vertu de leur droit d'agrément, ce sont les compagnies qui apprécieront la pertinence d'un passage en société et de sa réalisation effective et qui resteront *in fine* décisionnaires dans la validation de chaque projet. Que le passage en société soit accordé ou non, les compagnies informeront les agents généraux concernés de leur décision.

Le mandat est porté par la société de capitaux

En cas d'exercice en société de capitaux (prioritairement en SARL), c'est la société qui sera agréée et c'est donc elle qui portera le mandat, les agents généraux seront agréés à titre de gérant. Les agents généraux qui voudraient faire le choix ce type de société seront ainsi dans l'obligation de démissionner de leur mandat porté en nom propre afin d'établir un mandat au nom de la société de capitaux.

L'annexe III a pris effet le 1^{er} janvier 2023 pour une durée de cinq ans reconductibles.

Les modes d'exercices des agents en 2022 (source : « Observatoire économique des agents 2022 » d'agéa)



Contacts presse :

agéa

Laura TBOULLE-VASSEN - LTV COMMUNICATION - 07 86 71 71 36 - lauratebouille@ltvcommunication.com

Florent DUMOULIN - agéa - 01 70 98 48 21 – florent.dumoulin@agea.fr

France Assureurs

Jean-Baptiste Mounier - France Assureurs - 06 76 52 26 55 - jb.mounier@franceassureurs.fr

A propos :

agéa, Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance, représente la profession et défend les intérêts des agents généraux et ceux de ses adhérents à titre individuel. agéa regroupe 15 syndicats de société et 12 chambres régionales. Ces structures ont pour mission principale d'accompagner les agents généraux tout au

long de leur activité professionnelle. agéa compte 7 300 adhérents (64 % de taux d'adhésion) sur les 11 900 agents généraux d'assurance.

France Assureurs est le nom d'usage de la Fédération Française de l'Assurance qui rassemble 248 entreprises d'assurance et de réassurance représentant 99 % du marché des entreprises régies par le Code des assurances. L'assurance est au cœur des enjeux de société : à ce titre, France Assureurs a vocation à prendre une part active au débat public. Elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'assurance, en France et à l'international, qu'il s'agisse des questions de prévention, de protection, d'investissement ou d'emploi. Les données statistiques qu'elle centralise et son expertise lui permettent d'accompagner ses membres dans les évolutions du secteur. France Assureurs s'appuie sur un réseau de correspondants dans l'ensemble des territoires français pour accompagner les élus locaux en cas d'événement de grande ampleur ou pour valoriser les métiers de l'assurance ou encore pour relayer les positions du secteur. « Mobiliser toutes les énergies de l'assurance pour faire avancer la société en confiance » est la raison d'être de France Assureurs.

France Assureurs - Faire avancer la société en confiance est une marque de la Fédération Française de l'Assurance.